INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

LE 12 JANVIER 2016

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARGUERITE**

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue à l'édifice municipal ce douzième jour de janvier de l'an deux mil seize, à dix-neuf heures trente, à laquelle sont présents :

Le maire : Mme Adrienne Gagné
Les conseillers: M. Denis Gamache, M. Robert Normand, Mme Brigitte Brochu, M. Guy Rhéaume, M. Hertel Vaillancourt, M. Émile Nadeau

formant corps entier du conseil.
Mme Nicole Chabot, secrétaire-trésorière

OUVERTURE DE LA SESSION
Le maire demande un moment de recueillement et procède à l'ouverture de la session.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
L'ordre du jour a été adopté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL
Les procès-verbaux du 7 et 16 décembre 2015 sont adoptés à l'unanimité. Les membres du conseil ont reçu une copie des procès-verbaux quelques jours avant la présente session.

APPROBATION DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE DÉCEMBRE 2015

Secteur d'activités	Budget 2015	Mois courant	Cumulatif	Disponibilité
Administration	261 671 $	15 688 $	262 427 $	- 756 $
Sécurité publique	218 036 $	10 217 $	220 331 $	-2 295 $
Transport routier	486 369$	67 769 $	472 207 $	14 162 $
Hygiène du milieu	265 005 $	13 532 $	247 812 $	17 193 $
Industrie & Commerce	70 792 $	0 $	71 604 $	- 812$
Loisirs et culture	73 610 $	7 740 $	**106 770 $	-33 160 $
Frais de financement	88 821 $	14 330 $	93 626 $	- 4 805 $
Remb. en capital	344 074 $	61 200 $	346 396 $	- 2 322 $
Investissements prévus	126 622 $	4 640 $	13 901 $	112 721 $
Total dépenses	1 935 000 $	137 491 $	1 540 846 $	99 925 $
Revenus	1 935 000 $		1 913 993 $	

À noter qu'une liste détaillée des factures approuvées par le conseil est disponible à la réception de la municipalité, et ce, dès le lendemain de la réunion du conseil.
*****Une portion du salaire du coordonnateur doit être refacturée à Frampton et à Ste-Hénédine.***

CORRESPONDANCE

- *Lettre de l'École l'Étincelle concernant les heures de déblaiement près de l'École ainsi que les trottoirs non dégagés.*
- *Réception d'un chèque au montant de 812.50$ en aide financière pour la formation de nos deux pompiers volontaires dans le cadre d'aide du Gouvernement du Québec.*
- *Projet de règlement de la MRC concernant des travaux de dragage de la borne sèche 1 de notre municipalité.*
- *Dépôt par M. Eric Laliberté d'une pétition concernant les nuisances occasionnées par la gravière de Conrad Giroux inc.*
- *Réponse de M. Clément Nadeau concernant l'avis d'Infraction transmise en décembre pour le permis d'exploitation de la gravière.*

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

- *Nouveau programme d'aide aux personnes âgées pour le paiement des taxes municipales.*

PERMIS ACCORDÉS

Dépôt du rapport des permis accordés provenant de la MRC de la Nouvelle-Beauce pour le mois de décembre.

01-01-2016 DEMANDE À LA CPTAQ / CHRISTOPHE MARLEAU

ATTENDU QUE Monsieur Christophe Marleau désire obtenir les autorisations nécessaires pour implanter dans la zone agricole une nouvelle utilisation soit, pour opérer des jeux de rôle (jeux Airsoft);

ATTENDU QUE le terrain visé, lot n° 4 083 871, est la propriété de M. Michel Chabot et que celui-ci est en accord avec la demande;

ATTENDU QU'une étude de compatibilité préparée par le groupe DDM a été déposée par M. Marleau;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rhéaume et résolu unanimement que le conseil suite à la modification au zonage de cette zone, donne son accord au projet et confirme qu'il est conforme au règlement de zonage.

02-01-2016 AUTORISATION DE PASSAGE / RANG ST-FRANÇOIS

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement qu'un droit de passage est autorisé au Club quad Beauce-nord sur une longueur de 0.5 km dans le rang St-François entre les n° civiques 384 et 396 pour cause de non accessibilité du sentier dans ce secteur relatif au terrain non gelé. La signalisation doit être assumée par le club et cette autorisation n'est valide que durant la période de problème de solidité du sol.

03-01-2016 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 433

Sur la proposition de Hertel Vaillancourt et résolu à l'unanimité que le règlement numéro 433 concernant les taux de taxes et tarifs pour l'exercice financier 2016 et ses conditions de perception soit et est adopté.

04-01-2016 INDEXATION DES SALAIRES

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement

- qu'en date du 1er janvier 2016 le salaire des pompiers, des employés concernés ainsi que des élus soit indexé de 2.2% à l'exception des employés de voirie et d'aqueduc qui sont régis par la convention collective.

05-01-2016 DEMANDE DE SOUMISSION POUR REMPLACEMENT ORDINATEUR AU 2E POSTE ADMINISTRATION

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que des soumissions soient demandées afin de procéder au remplacement de l'ordinateur du deuxième poste à l'administration, celui-ci étant devenu désuet puisque Microsoft n'assure plus les mises à jour, ce qui occasionne des risques pour les données.

06-01-2016 DEMANDE DE SOUMISSION POUR L'EXPLOITATION D'UN SITE INTERNET

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le conseil municipal demande des soumissions sur invitation pour la conception d'un site internet.

07-01-2016 DÉPÔTS À TERME

ATTENDU QUE suite aux travaux de renouvellement des infrastructures des rues St-Jacques et St-Pierre de 2010, certains contribuables ont payés leurs infrastructures comptant;

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

ATTENDU QUE ces montants ont été placés dans un compte de dépôt à terme en attendant le délai de négociation de l'emprunt qui est de cinq ans;

ATTENDU QUE le refinancement du prêt numéro 395 concernant les infrastructures des rues St-Jacques et St-Pierre est à son terme et doit être refinancé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Guy Rhéaume et résolu unanimement que le conseil municipal autorise la directrice générale à disposer des dépôts à terme totalisant 119 100$ afin d'ajuster le montant de refinancement de 721 300$ à 602 200$.

08-01-2015 REFINANCEMENT EN VERTU DES RÈGLEMENTS NO 392/395

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite accepte l'offre qui lui est faite de Banque Royale du Canada pour son emprunt par billets en date du 19 janvier 2016 au montant de 602 200 $ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéros 392 et 395. Ce billet est émis au prix de 100,000 CAN pour chaque 100,00 $, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

67 200 $	**2,53 %**	**19 janvier 2017**
69 200 $	**2,53 %**	**19 janvier 2018**
71 000 $	**2,53 %**	**19 janvier 2019**
72 900 $	**2,53 %**	**19 janvier 2020**
321 900 $	**2,53 %**	**19 janvier 2021**

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci;

09-01-2016 TERME DE L'EMPRUNT

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite souhaite emprunter par billet un montant total de 602 200 $:

Règlements d'emprunt n°	Pour un montant de $
392	38 000 $
395	216 700 $
395	347 500 $

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier les règlements d'emprunt en vertu desquels ces billets sont émis;

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QU'un emprunt par billet au montant de 602 200 $ prévu aux règlements d'emprunt numéros 392 et 395 soit réalisé;

QUE les billets soient signés par la maire et la secrétaire-trésorière ;

QUE les billets soient datés du 19 janvier 2016;

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement;

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
de Sainte-Marguerite**

2017	**67 200 $**
2018	**69 200 $**
2019	**71 000 $**
2020	**72 900 $**
2021	**74 900 $(à payer en 2021)**
2021	**247 000 $ (à renouveler)**

QUE pour réaliser cet emprunt la Municipalité de la paroisse de Sainte-Marguerite émette pour un terme plus court que le terme prévu dans le règlement d'emprunt, c'est à dire pour un terme de **cinq (5) ans** à compter du 19 janvier 2016, en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2022 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour le règlement d'emprunt numéro 395, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

LOCATION DES SALLES/FÊTES 2016-2017

Après le tirage au sort, la location des salles pour la période des fêtes 2016-2017 sera comme suit :

Décembre 2016	Salle du bas	Salle du haut	Chalet des loisirs
24	Doris Marcoux		
25	Anselme-Fournier	Famille Cliche	Marc Gagnon
26			Louise Jacques
27		Chantal Giroux	
31		Gilles Bilodeau	Josée Fortier
1 janvier 2017	Tirage : Pierrette Savoie	Tirage : Famille Normand	Audrey Labbé
7 janvier 2017	Doris Pomerleau		

10-01-2016 INDEXATION DU COÛT DES SALLES

Il est proposé par Denis Gamache et résolu unanimement que le conseil ajuste le coût des salles municipales selon un pourcentage de 2% comme suit :

- salle du haut passe de *167 $ à 170 $ taxes incluses*
- salle du bas passe de *103 $ à 105 $ taxes incluses*
- salle du conseil passe de *58 $ à 59 $ taxes incluses*
- salle des loisirs passe de *108 $ à 110 $ taxes incluses*

***Depuis 2 ans, il faut se procurer un permis de réunion à la Régie des alcools des courses et des jeux. Le numéro de permis sera exigé lors de la remise de la clé.*

11-01-2016 OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR L'ENTRETIEN DES ÉDIFICES MUNICIPAUX

Il est proposé par Robert Normand et résolu majoritairement que la soumission de Raymond Therrien et Martine Audet pour l'entretien des édifices municipaux soit acceptée au coût de 15 421.16$ (pour 12 mois) sur un terme de onze mois. À l'expiration de la première année, l'entente sera évaluée entre les deux parties et pourrait être renouvelée par tacite reconduction pour une (1) ou deux (2) périodes additionnelles et successives de 12 mois chacune.

M. Guy Rhéaume s'est abstenu.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

12-01-2016 RENOUVELLEMENT D'HABITS DE COMBAT

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolument unanimement que le conseil accepte le renouvellement de deux habits de combat avec un coût de 4210$ avant taxes dont l'achat sera effectué chez Aréo-Feu. Cette dépense était prévue au budget 2016.

13-01-2016 MANDAT AU DIRECTEUR INCENDIE

Il est proposé par Émile Nadeau et résolu unanimement que le conseil municipal mandate M. Marc Deblois, directeur incendie afin d'effectuer des études de coûts concernant l'achat éventuel d'un camion-citerne. Que les heures investies pour ces démarches sont incluses dans les heures payées mensuellement.

14-01-2016 DEMANDE D'AUTORISATION D'INSTALLATION DE PONCEAU

Il est proposé par Guy Rhéaume et résolu unanimement que le conseil municipal accepte la demande d'Eugène Nadeau et Fils inc. afin de procéder à l'installation d'un ponceau entre le 194 et le pont du rang St-Jean-Baptiste. Ils devront se conformer au règlement n° 337 régissant l'installation de tuyaux pour entrée privée dont une copie leur sera transmise. Le responsable de la voirie est mandaté pour aller vérifier les travaux.

SIGNATURE DE REGISTRE DU RÈGLEMENT N° 432

Lors de la tenue de la signature de registre tenue sur la période du 8 au 17 décembre dernier, aucune signature n'a été enregistrée. Alors le règlement n° 432 est réputé approuvé. *Envoi à la MRC pour avis de conformité*

15-01-2016 AVIS DE MOTION – MODIFICATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 372 RELATIF AU RÈGLEMENT DE ZONAGE

ATTENDU QU'un règlement de zonage portant le n° 372 est en vigueur;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de la municipalité d'apporter certaines modifications;

Pour ces causes, avis de motion est donné par Hertel Vaillancourt, conseiller de la municipalité de Sainte-Marguerite, qu'à une session subséquente du conseil de la municipalité, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage n° 372

De plus, cet avis de motion est accompagné d'une dispense de lecture et une copie du projet de règlement est immédiatement remise aux membres présents.

16-01-2016 ADOPTION DU 1ER RÈGLEMENT N° 434

Il est proposé par Brigitte Brochu et résolu unanimement que le 1er projet du règlement n° 434 soit et est accepté.

- *Avis public dans le journal et avis de consultation le 1er février prochain*

17-01-2016 AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION

Un avis de motion est donné par Denis Gamache, conseiller de la municipalité de Sainte-Marguerite, qu'à une session subséquente du conseil de la municipalité, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de construction n° 374.

De plus, cet avis de motion est accompagné d'une dispense de lecture et une copie du projet de règlement est immédiatement remise aux membres présents.

Formules d'Affaires CCL (418) 683-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SECR.-TRÉS.

N° de résolution ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité de Sainte-Marguerite

18-01-2016 **ADOPTION DU 1ER RÈGLEMENT N° 435**

Il est proposé par Robert Normand et résolu unanimement que le 1er projet du règlement n° 435 soit et est accepté.

- *Avis public dans le journal et avis de consultation le 1er février prochain*

19-01-2016 **AVIS DE MOTION – MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS**

Un avis de motion est donné par Robert Normand, conseiller de la municipalité de Sainte-Marguerite, qu'à une session subséquente du conseil de la municipalité, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement sur les permis et certificats n° 375.

De plus, cet avis de motion est accompagné d'une dispense de lecture et une copie du projet de règlement est immédiatement remise aux membres présents.

DIVERS

- Yukigassen / activité de neige prévue le 5 mars dans notre municipalité dans le cadre d'espace jeunesse.
- Coût de location des tables grises ajusté à 5$/unité

Période de questions
La maire répond aux questions de l'assemblée

Je, soussignée, **Nicole Chabot**, secrétaire-trésorière, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées, lors de cette séance, est disponible.

20-01-2016 **CLÔTURE DE LA SESSION**

Sur la proposition de Brigitte Brochu, il est résolu à l'unanimité que la session soit levée à 20h30.

Adrienne Gagné, Maire

Nicole Chabot, directrice générale et secrétaire-trésorière